



REGLEMENT INTERIEUR



saison 2019-2020

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrit, ou avez inscrit votre enfant, auprès de l'ALLIANCE JIU-JITSU LYON 69, et nous vous en remercions.

Ce club, affilié auprès de la Fédération Française de Judo-Jujitsu (FFJDA), se situe parmi les meilleurs de la région au niveau de l'engagement sportif.

Le Bureau de l'association est constitué par une équipe compétente et bénévole qui s'investit beaucoup pour son développement.

La direction technique des cours est assurée par Thomas DIEVART, ceinture noire 3^{ème} dan, également formateur régional au sein de la Ligue AURA Judo-Jujitsu, qui propose des cours de judo, de jujitsu, de self-défense et de jujitsu brésilien (combat au sol).

Seuls des enseignants diplômés d'Etat sont reconnus compétents et habilités pour enseigner nos disciplines sportives.

Les résultats obtenus en championnat ne représentent pas le seul objectif de notre association : fonctionnant à partir d'un projet éducatif précis, nous pensons qu'au travers de nos disciplines sportives, les jeunes et les adolescents trouveront des repères solides pour leur avenir : respect et vie en communauté.

Afin que la saison se déroule dans les meilleures conditions, nous nous permettons de vous rappeler quelques consignes :

↳ Il est préférable que les pratiquants se changent dans les vestiaires (surtout l'hiver ou par temps de pluie).

↳ Vous êtes responsable de votre enfant dans les vestiaires (avant et après l'entraînement)

↳ Merci de vous assurer que l'entraîneur est présent sur le tapis avant de laisser vos enfants. **Les enfants ne doivent pas aller sur le tapis tant que le professeur ne les y a pas invités**
En cas exceptionnel d'absence du professeur 15 minutes après l'horaire normal du début du cours, l'activité est annulée.

↳ Les activités sportives proposées se pratiquent pieds nus, nous vous remercions de respecter les mesures d'hygiène (hygiène des pratiquants, pieds propres, ongles coupés, tenue de sport propre...)

Les cheveux longs doivent être attachés, les barrettes et accessoires comportant des parties rigides ou métalliques sont interdits.

Sont également interdits sur les tatamis : tous les bijoux et piercings, les lunettes (éventuelles exceptions possibles), nourritures et chewing-gum.

↳ Les déplacements hors des tatamis doivent s'effectuer avec des pieds chaussés de zooris ou de claquettes.

Les enfants ne doivent pas sortir des tapis tant que le professeur ne les y a pas autorisés

↪ Un cours d'essai gratuit est toujours possible, même en cours d'année

L'adhésion se règle à l'inscription. Des paiements échelonnés peuvent être envisagés en accord avec l'enseignant.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité en cours de saison (quelle que soit la raison : médicale, personnelle, professionnelle, etc...)

↪ L'adhésion permet la participation à un nombre illimité d'entraînements, dans la limite des âges prévus.

Il n'y a pas de tarif dégressif en fonction du nombre d'entraînements effectués.

Il est prévu un tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant d'une même fratrie vivant sous le même toit

↪ Il n'y a pas d'entraînement pour les enfants pendant les vacances scolaires ⇒ se référer aux dates de vacances des établissements scolaires (zone A)

Des entraînements réservés aux adultes peuvent être proposés certains soirs des petites vacances.

↪ En cas de vol dans les vestiaires, le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable

↪ N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet du club (<https://alliancejiujitsu.fr/>) ainsi que la page Facebook (Alliance Jiu-Jitsu).

Ils vous renseigneront régulièrement sur la vie du club (compétitions, stages, dates importantes, annulation de cours, etc....)

↪ En cas de déplacement du club pour des compétitions ou des stages, les parents demeurent responsables légaux de leurs enfants mineurs.

↪ L'entraîneur n'est pas tenu d'être présent à toutes les compétitions. Il organise les déplacements et assiste, dans la mesure du possible, à la plupart des rencontres

↪ La procédure des frais de déplacements en compétition est prévue sur la note complémentaire (personnel encadrant)

↪ Les pratiquants sont dans l'obligation d'accepter et de suivre les différents protocoles de salut et de respect des personnes et des lieux qui sont propres à nos disciplines.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement du club.

↪ Les pratiquants doivent être équipés d'un judogi blanc et propre ainsi que d'une ceinture appropriée à la pratique du judo et du jujitsu.

Le judogi peut être de couleur pour la pratique du jujitsu brésilien (avec l'accord du professeur en charge de la séance).

Les pratiquants doivent également posséder les équipements appropriés à la pratique de leur discipline sportive (protections de combat, rashguard, protège-dents ...)

↪ Les professeurs sont seuls habilités à engager des pratiquants dans des compétitions.

Les personnes sélectionnées et/ou inscrits pour une compétition doivent avertir suffisamment en avance les professeurs lorsqu'ils ne peuvent y participer.

Le passeport sportif ainsi que le certificat médical doivent préciser l'aptitude à la compétition et doivent obligatoirement être présentés aux organisateurs des manifestations sportives.

↪ En cas d'accident, il sera fait appel au Service des Urgences .

A cet effet, les parents autorisent les responsables du club ou des cours à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale.

Les numéros d'urgence sont affichés dans le dojo (SAMU : 15, Police : 18, appel d'urgence européen : 112)

Afin de pouvoir établir au plus vite votre licence, merci de bien vouloir nous fournir le plus rapidement possible :

- un certificat médical d'aptitude à la pratique du Judo ou Jujitsu comportant la mention « apte à la pratique du Judo / Jujitsu en compétition »
- la fiche d'inscription complète de l'adhérent
- le paiement complet de l'adhésion
- le présent règlement intérieur signé

Si, pendant la saison, vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

[Thomas au 07 71 68 77 35](tel:0771687735) ou bien [Delphine au 06 65 86 08 93](tel:0665860893),

ou bien [Florence](mailto:secretariat@alliancejiujitsu.fr) par @mail : secretariat@alliancejiujitsu.fr.

Nous essayerons de vous satisfaire dans les meilleurs délais.

ATTENTION : au cours des compétitions ou des stages vous ou votre enfant peut être pris en photo.

Celles-ci peuvent être diffusées sur le site du club, sur facebook, sur les plaquettes de rentrée, dans des articles de presse etc ...

Si vous ne souhaitez pas que ces photos apparaissent, merci de nous le signaler par écrit dès la rentrée (via @mail).

Nous vous souhaitons une agréable saison sportive, et vous demandons de conserver ce règlement pour vous y référer.

La Présidente.

↳ L'inscription au club implique l'acceptation du présent règlement

Date :

Signature ; précédée de la mention « Lu et approuvé » et nom de famille de l'adhérent